

N° 2 - 65 / 2006 : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2005 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Pilote : Service Traitement des Déchets - Prévention des risques

Autres services concernés : Direction Générale des Services
Affaires Générales Juridiques et Marchés
Finances et Budget
Collecte des ordures ménagères

PUBLIE LE

05 JUL. 2006

Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, rapporteur,

Le rapport est établi conformément aux dispositions de la loi n° 95-101 du 02 février 1995, et au décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000. Celui-ci prévoit que l'assemblée délibérante doit adopter, au plus tard au 30 juin de l'exercice en cours, le Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets, pour l'année écoulée.

Le rapport annuel ci-annexé présente tous les indicateurs techniques et financiers.

Il est proposé au Conseil d'approuver le rapport annuel 2005 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU la loi n° 95-101 du 2 février 1995 et au décret n° 200-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

VU l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999

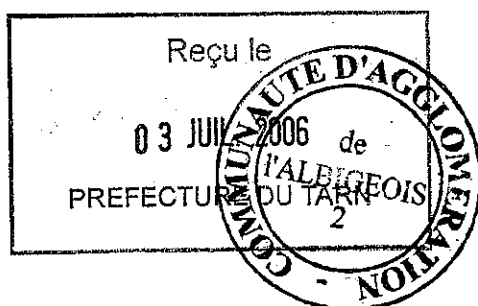
VU les avis de la commission environnement du 8 juin 2006

VU l'avis du bureau communautaire du 13 juin 2006

ENTENDU LE PRESENT EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

➤ **APPROUVE** le rapport annuel 2005 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ci-annexé.



Pour extrait conforme,
Fait le 27 Juin 2006

Le Président,
Philippe BONNECARRÈRE